

	<h1>BASKET 3X3</h1>	<p>COMITE LOIRE BASKET-BALL 4 Rue des Trois Meules – BP 90144 42 012 SAINT-ETIENNE Tel : 04.77.59.56.60 Fax : 04.77.59.56.68 comite@loirebasketball.org www.loirebasketball.org</p>
<h2>RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX CHAMPIONNATS 3x3 2020-2021</h2>		

Organisation générale du championnat 3x3 FFBB

Article 1 : Calendrier

Le championnat 3x3 FFBB se déroule à partir du 15 décembre jusqu'au 31 mai en deux phases :

- La phase départementale, à partir du 11 novembre jusqu'à fin février, est appelée « Séries ». Il est composé de plusieurs plateaux dont un final si le nombre d'équipes le permet.
- La seconde phase, sur une journée, à organiser par la Ligue Régionale entre avril et mai est appelée « Master de Ligue » pour les meilleures équipes de la phase des « Series » de chaque Comité.

Article 2 : Format de chaque phase

Pour chaque phase, le championnat 3x3 FFBB respecte le format suivant :

- Au minimum 4 équipes engagées par catégorie, pas de maximum ;
- Le Comité Départemental organise les journées de championnat des Séries, plusieurs dates dans l'année ;
- La Ligue organise la journée de « Master de Ligue »
- Chaque journée, le championnat se déroule sous forme de plateau, le plateau englobera toutes les équipes présentes et permettra un classement de toutes les équipes.
- Si une catégorie représente plus de 12 équipes, plusieurs plateaux par journée seront mis en place.
- Il est fait appel à candidature pour l'organisation de chaque plateau.
- Aucune organisation n'est possible à moins de 4 équipes.
- Le championnat respecte un format standard de plateau défini en fonction du nombre d'équipes par l'Event Maker.

Article 3 : Organisation de la première phase, Séries Départementales

Chaque journée des « Séries », conformément à l'article 3, donne lieu à un classement.

Les points sont attribués comme suit :

- Vainqueur de la journée = 100 points
- Finaliste = 50 points
- Demi-Finaliste = 30 points
- Quarts de finaliste = 15 points
- Equipes éliminées en phase de poule = 5 points
- S'il y a deux phases de poules avant les quarts de finale, les équipes éliminées dans la première phase marquent 5 points et les équipes éliminées dans la seconde phase marquent 10 points.

Le nombre de points attribués pour la fin de la compétition reste inchangé.

A l'issue de l'ensemble des journées du championnat, le classement général des « Series » est établi.

Le titre de Champion Départemental est attribué à l'équipe qui termine première des « Series » au nombre de points.

Les champions des Series sont automatiquement qualifiés pour le Master de Ligue.



BASKET 3X3

COMITE LOIRE BASKET-BALL

4 Rue des Trois Meules – BP 90144
42 012 SAINT-ETIENNE

Tel : 04.77.59.56.60 Fax : 04.77.59.56.68

comite@loirebasketball.org | www.loirebasketball.org

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX CHAMPIONNATS 3x3 2020-2021

Article 4 : Equipes à égalité

En cas d'égalité à la fin de phase départementale des « Series », elles seront départagées et classées en fonction de leurs meilleurs résultats sur toutes les journées de championnat (Nombre de finales, nombre de demi-finales etc...)

Article 5 : Engagements

Chaque club désirant participer aux championnats 3x3 FFBB adresse l'engagement de chacune de ses équipes au Comité Départemental au plus tard le 31 octobre de la saison en cours.

Un club peut engager des équipes dans plusieurs catégories ou plusieurs équipes dans une même catégorie ; dans ce dernier cas, elles peuvent être engagées dans la même poule.

Sous réserve de l'accord du Comité, une équipe peut rejoindre le championnat en cours et se verra attribuer 0 point sur les journées déjà jouées.

Pour l'engagement de chaque équipe, un formulaire d'inscription est nécessaire et accessible en ligne sur le site du Comité. Ce formulaire doit être renvoyé complet au Comité Départemental au plus tard le 31 octobre de la saison en cours.

Article 6 : Catégories

1 - Catégories

Le championnat 3x3 FFBB est proposé aux catégories suivantes :

- U13 garçons et filles (Mixité possible)
- U15 garçons et filles
- U18 hommes et femmes
- U23 hommes et femmes
- Séniors hommes et femmes
- Séniors +35 : Séniors supérieurs ou égal à 35 ans hommes et femmes

2 - Surclassements

Des surclassements sont possibles dans les conditions de l'article 9 du Règlement Médical de la FFBB.

Article 7 : Nombre de joueurs

Chaque équipe est composée de quatre joueurs minimums et de sept joueurs maximums ; les effectifs ne peuvent plus être modifiés jusqu'à la fin du championnat lorsque la liste qui est déposée au Comité Départementale comporte sept joueurs.

Si la liste comporte moins de sept joueurs, il est possible, pour le club, tout au long de la saison, d'ajouter des joueurs, sans en retirer, pour arriver au maximum de sept joueurs. De même, il est possible de demander une dérogation pour changer un joueur de la liste, en cas de blessure grave notamment. La nouvelle liste devra être validée par le Comité 48 heures avant l'heure officielle de début du plateau.

Lors de chaque journée, seuls quatre joueurs issus de la liste validée, peuvent participer aux rencontres et sont désignés avant le début de leur première rencontre.

	<h1>BASKET 3X3</h1>	<p>COMITE LOIRE BASKET-BALL 4 Rue des Trois Meules – BP 90144 42 012 SAINT-ETIENNE Tel : 04.77.59.56.60 Fax : 04.77.59.56.68 comite@loirebasketball.org www.loirebasketball.org</p>
<h2>RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX CHAMPIONNATS 3x3 2020-2021</h2>		

Article 8 : Licences

Tout joueur doit être titulaire d'une licence Joueur Compétition FFBB, valide pour la saison en cours.

Tout entraîneur, arbitre, superviseur 3x3, correspondant 3x3/Event Maker doit être titulaire d'une licence joueur Compétition, valide pour la saison en cours.

Article 9 : Organisation d'un Open de la SuperLeague ou de la JuniorLeague

Chaque club qui inscrit une ou plusieurs équipes devra organiser au minimum un tournoi Open Start lors de la saison.

Article 10 : Correspondant 3x3

Chaque club doit avoir un correspondant 3x3 identifié au moment de l'engagement d'une ou plusieurs équipes. Ce dernier fait le lien entre la Fédération, ses structures déconcentrées et les clubs concernés ; il a en charge les inscriptions et le suivi de l'organisation des championnats pour son club.

Les actions du Comité Départemental

Article 11 : Calendrier

Le calendrier suivant est établi pour l'ensemble des catégories :

- J1 : Mercredi 11 novembre
- J2 : Vendredi 18, Samedi 19, Dimanche 20 décembre
- J3 : Samedi 26, Dimanche 27 décembre
- J4 : Samedi 2, Dimanche 3 Janvier
- J5 : Vendredi 12, Samedi 13, Dimanche 14 février
- J6 : Vendredi 19, Samedi 20, Dimanche 21 février

Le Comité fera appel à candidature auprès des clubs pour trouver des sites recevant les journées.

A la fin de la phase des Series, le Comité transmet son classement du championnat à la Ligue Régionale pour la constitution de la phase Master de Ligue.

Article 12 : Correspondant clubs 3x3

Le correspondant 3x3 du Comité peut former et renseigner les correspondants de clubs à l'Event Maker à l'adresse basket3x3@loirebasketball.org

La journée de compétition

A – Organisation

Article 13 : Lieux de pratique et horaires

Le Comité choisit la salle où s'organisent les Séries ou fait un appel à candidature auprès des clubs pour cette organisation.

	<h1>BASKET 3X3</h1>	<p>COMITE LOIRE BASKET-BALL 4 Rue des Trois Meules – BP 90144 42 012 SAINT-ETIENNE Tel : 04.77.59.56.60 Fax : 04.77.59.56.68 comite@loirebasketball.org www.loirebasketball.org</p>
<h2>RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX CHAMPIONNATS 3x3 2020-2021</h2>		

Le lieu, date et horaires précis sont communiqués au moins une semaine avant aux équipes concernées, ainsi qu’au Comité Départemental par le club recevant.

Article 14 : Horaires pour les jeunes

Concernant les catégories Jeunes (U18, U15 et U13), les journées sont prévues, sauf cas exceptionnel, samedis après-midi jusqu’à 18h, ainsi que le dimanche de 9h à 18h. Des journées pourront être prévues la journée pendant les vacances scolaires.

Article 15 : Rôle du correspondant 3x3

Le correspondant 3x3 du club organise la journée de compétition :

- Il prépare la salle (paniers, tables de marque, bancs des remplaçants)
- Il accueille les équipes
- Il met à disposition 4 ballons officiels 3x3 pour l’échauffement des équipes et les rencontres,
- Il prévoit deux jeux de chasubles pour le cas où 2 équipes auraient les mêmes couleurs de maillots
- Il fournit de l’eau (bouteilles ou point d’eau)
- Il veille au respect des dispositions suivantes en matière de surveillance médicale des compétitions et s’assure notamment de la présence :
 - D’un nécessaire médical de premier secours à un emplacement spécifique près des surfaces de compétition et à l’abri du public en vue des premiers soins à apporter en cas d’accident ;
 - D’un téléphone accessible avec affichage à proximité des numéros d’appel du SAMU, des pompiers et du responsable de la salle ou du club.

Article 16 : Correspondant Event Maker

Le correspondant Event Maker du club peut être la même personne que le correspondant 3x3 du club, ou une personne différente. Il est présent à l’arrivée des équipes avec la liste transmise par le Comité Départemental pour effectuer la saisie sur l’Event Maker et sur FBI des équipes et des joueurs présents.

Article 17 : Superviseur 3x3

Le superviseur 3x3 du club fait le briefing du début de plateau ; il rappelle l’état d’esprit et les valeurs du 3x3, les principes règles du 3x3 ; il insiste sur le fait que tout comportement antisportif entraîne la disqualification de l’équipe.

Le superviseur 3x3 désigne les arbitres parmi les joueurs des équipes qui ne jouent pas et les supervise pendant les rencontres. Il connaît le règlement et peut intervenir à la demande des arbitres. Il peut également statuer en cas de réclamation.

B - Déroulement

Article 18 : Echauffement

Les équipes qui s’opposent s’échauffent sur le même panier.

Article 19 : Arbitres

	<h1>BASKET 3X3</h1>	<p>COMITE LOIRE BASKET-BALL 4 Rue des Trois Meules – BP 90144 42 012 SAINT-ETIENNE Tel : 04.77.59.56.60 Fax : 04.77.59.56.68 comite@loirebasketball.org www.loirebasketball.org</p>
<h2>RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX CHAMPIONNATS 3x3 2020-2021</h2>		

Les arbitres sont désignés par le superviseur 3x3 du club recevant, parmi les joueurs d'une équipe ne jouant pas, de préférence de la poule opposée ou non concernée par le résultat. L'arbitrage par les équipes qui ne jouent pas est obligatoire.

Ils assurent le bon déroulement de la rencontre selon le règlement officiel 3x3 (voir règlement sportif en annexe).

Les arbitres peuvent aussi être des arbitres officiels en formation 3x3.

Article 20 : Tables de marque et marqueurs

Les marqueurs sont désignés par le superviseur 3x3 du club recevant parmi les joueurs d'une équipe ne jouant pas de préférence de la poule opposée. Leur fonction est de gérer :

- Le chronomètre de jeu (manuel ou smartphone) en annonçant les 5 dernières minutes et la dernière minute à haute voix,
- La feuille de marque 3x3 (score et faute d'équipes)

La tenue de la table de marque par les équipes qui ne jouent est obligatoire.

Article 21 : Ballon de match

Les matchs doivent se jouer avec les ballons spécifiques 3x3.

Article 22 : Coaching

Les équipes sont autonomes durant les rencontres. Il n'y a pas de coach sur le terrain. Le coaching à distance est interdit.

C - Saisie des résultats

Article 23 : Event Maker et FBI

Le correspondant 3x3 du club recevant transmettra l'ensemble des résultats au correspondant 3x3 du Comité dans les 24 heures suivant la fin du plateau, par mail (scan ou photo des feuilles de marque).

C'est le correspondant 3x3 du Comité qui sera en charge de la saisie des résultats sur Event Maker et FBI.

D - Forfait, sanctions et surclassements

Aucune sanction financière ne sera appliquée.

Article 24 : Forfait

Une équipe qui déclare forfait pour la journée se voit attribuer zéro point pour la journée concernée.

Au deuxième forfait, l'équipe concernée pourra continuer de prendre part aux rencontres mais sera déclarée hors championnat (non classé).

Article 25 : Disqualification de joueurs

	<h1>BASKET 3X3</h1>	<p>COMITE LOIRE BASKET-BALL 4 Rue des Trois Meules – BP 90144 42 012 SAINT-ETIENNE Tel : 04.77.59.56.60 Fax : 04.77.59.56.68 comite@loirebasketball.org www.loirebasketball.org</p>
RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX CHAMPIONNATS 3x3 2020-2021		

Tout comportement antisportif, toute agression physique ou verbale d'un joueur envers un autre joueur, un arbitre, ou une personne de l'organisation entraîne immédiatement la disqualification de l'équipe pour la journée.

Le superviseur 3x3 du club notifie l'incident sur la fiche de résultats et en informe le Comité Départemental qui peut demander l'ouverture d'un dossier disciplinaire à la Ligue Régionale.

Article 26 : Sanctions disciplinaires

Tout joueur sous le coup d'une sanction disciplinaire affectant sa participation régulière aux compétitions FFBB (5x5 ou 3x3) ne peut participer aux rencontres de championnat 3x3, de SuperLeague ou de JuniorLeague.

Article 27 : Nombre de joueurs

Après le début de la rencontre, une équipe qui perd des joueurs sur blessure, peut continuer à jouer jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de joueurs aptes à jouer. Dès lors, les résultats sont acquis et les matchs à venir sont perdus.

Une équipe avec moins de 3 joueurs ne peut pas commencer la journée. Elle est classée dernière de la poule.